

Les cyclistes sur le pont pour défendre leur(s) bande(s)

vendredi 09.10.2009, 05:01 - La Voix du Nord



L'ADAV a posé des invitations aux rassemblements sur les poteaux et les panneaux du conseil général proches du pont.

| ON EN PARLE |

Le pont d'Essars, à peine remis en selle, se paie une nouvelle polémique. Les cyclistes n'y seraient pas les bienvenus. L'Association de défense de droit au vélo (ADAV) monte au créneau et appelle au rassemblement demain. Le conseil général qui a d'abord brillé par son silence le brisera lors d'une conférence de presse, organisée ce matin.

PAR CHARLES-OLIVIER BOURGEOT

bethune@info-artois.fr

« Où sont les pistes cyclables ? » En montant sur le pont d'Essars par Locon, l'inscription à la craie blanche est toujours lisible. Un mois plus tard, la réponse est identique : nulle part. Et ça a le don d'excéder leurs usagers. Pour qui toute liaison proche et sécurisée entre le Bas-Pays et Béthune devient impossible. À moins, bien entendu, qu'ils souhaitent se frotter à plus lourds qu'eux.

« On s'est aperçus qu'il n'y avait pas de pistes cyclables lorsque le nouveau rond-point a ouvert », fulmine Daniel Dourlens. Inadmissible pour le président de l'ADAV : « C'est pourtant obligatoire sur tous les nouveaux aménagements routiers depuis la loi LAURE de 1997. » Voilà quelques jours que l'association a décidé de changer de braquet. En recouvrant, entre autres, les grands et traditionnels panneaux d'auto-congratulation du conseil général. Dessus, des affiches invitent désormais cyclistes et piétons à se rassembler sur le pont d'Essars demain, à 10 h 10.

À l'ADAV, on est d'autant plus excédés qu'il s'agit d'un mauvais remake du contournement nord de Béthune où le pont permettant de rejoindre le crématorium est lui-aussi interdit aux cyclistes. Par chance, l'auteur ne réclamera aucun droit, la route est départementale. Daniel Dourlens et Gérard Malbranque, maire d'Essars, ont donc signalé au conseiller général qu'il y avait des vélos dans ce Bas-Pays. Pour cette même raison, le conseil municipal de Béthune a émis un avis défavorable sur le chantier. Le représentant du canton tente aujourd'hui de déminer. « Ce rassemblement me paraît inutile puisque les bandes cyclables y sont », jure Raymond Gaquère. Et de rappeler que les travaux ne sont pas finis. Il l'expliquera avec les services du conseil général. Une conférence de presse vient en effet d'être organisée. Elle aura lieu ce matin, à la veille du rassemblement.

En attendant, l'adjoint béthunois Henri-Claude Honnart, vétériste assidu, fustige ce nouvel oubli. Rappelant, outre le pont du port, le fâcheux épisode de la suppression du pont du Long-Cornet par les Voies navigables de France. Lequel permettait aux piétons et cyclistes de traverser la voie sans risques, car sans voitures. « C'est une des raisons pour lesquelles je me suis engagé en politique, indique Henri-Claude Honnart. Ça a mis en l'air tous les projets qui auraient pu être faits autour du port fluvial. » L'absence de pistes cyclables sur ce nouvel édifice emprunté chaque jour par 16 000 automobilistes est « un vrai scandale », lâche-t-il, Conscient néanmoins que la situation peut encore évoluer. D'ici là, pour traverser le canal en sécurité, l'amateur de vélo se fera les jambes sur plusieurs kilomètres, jusqu'à Hinges ou Beuvry. •